

Pôle Social du Tribunal judiciaire dont : Assesseurs URSSAF, CAF, CPAM, EX RSI, CDAPH...

DÉBUT	FIN	DURÉE	RÉUNIONS / AN
31/12/1999	—	3 ans	Variable selon l'instance

DESCRIPTION

Le pôle social du tribunal judiciaire traite du contentieux de la sécurité sociale et de l'aide sociale (URSSAF/CGSS, CAF, CPAM, ex-RSI, CDAPH...). Les assesseurs employeurs et salariés complètent la formation de jugement aux côtés du magistrat professionnel.

MISSION DE L'INSTANCE

Fonction d'assesseur employeur au pôle social du Tribunal judiciaire de Cayenne.

ENJEUX

Assurer une représentation patronale équilibrée dans le contentieux social relevant du tribunal judiciaire.

MISSIONS DU MANDATAIRE

- Siéger comme assesseur employeur aux audiences du pôle social
- participer aux délibérés.

ENGAGEMENTS DU MANDATAIRE

Prêter serment, respecter le secret des délibérés, participer aux audiences programmées.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Être désigné par le MEDEF Guyane pour représenter les employeurs auprès du tribunal judiciaire.

PROFIL RECHERCHÉ

Chef d'entreprise ou cadre dirigeant à l'aise avec le droit de la sécurité sociale.

INFORMATIONS PRATIQUES

DATE DE DÉBUT
31/12/1999

DATE DE FIN
—

DURÉE DU MANDAT
3 ans

RÉUNIONS / AN
1 à 4

FRÉQUENCE
Variable selon l'instance

ORGANISME
Tribunal judiciaire

LIEU
**Tribunal judiciaire de Cayenne, 15
avenue du Général de Gaulle, 97300**